

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 JUIN 2019**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 14 juin 2019 à 19 heures 30, salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Christian Dermont, Natacha Beaufiles et Laurent Thafournel.

Absents excusés : Catherine Benoits, Céline Cantrel, Stravaux Jean-Marie, Christophe Baudin et Anthony Carlès.

Absent non excusé :

Pouvoirs : Catherine Benoits donne pouvoir à Christian Dermont  
Anthony Carlès donne pouvoir à Laurent Thafournel

Laurent Thafournel est nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du Compte Rendu du 16 avril 2019.**

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 16 avril 2019.

<b><u>Modification de l'ordre du jour</u></b>
---

Néant

<b><u>Rapport des commissions</u></b>
---------------------------------------

<b><u>Commission</u></b>	<b><u>Délégué</u></b>	<b><u>Remarques</u></b>
SMBV	C. Dermont	<u>Travaux de talutage</u> : lundi 17 juin la presse locale est invitée pour relater les travaux de talutage dans la propriété de Mme Irène Guérillon suite à la période orageuse de fin janvier 2019.
SIVOSSSE de DOUDEVILLE	A. Lebouc	<u>Modification des statuts</u> : Délibération n° 2019-11 du 02 avril 2019 concernant le retrait de la commune d'Amfreville-Les-Champs de la compétence 1 «ramassage scolaire primaire et maternelle» du SIVOSSSE de la région de Doudeville pour la rentrée scolaire 2019/2020.
SMAEPA	A. Lebouc	<u>Projet d'attribution de « chèque eau »</u>
RIC Yvecrique		<u>Transport scolaire rentrée 2019/2020</u> :

		<p>Desserte avec deux arrêts à Amfreville-Les-Champs («Carrefour» et «Ecole») à destination de l'école d'Yvecrique, pour une arrivée le matin à 8h25.</p> <p>Et le soir, desserte aux mêmes arrêts, avec un départ à 17h00.</p> <p>La commune assurera une garderie de 16h30 à 17h00 en coordination avec Yvecrique et mettra à disposition une personne accompagnatrice au départ d'Yvecrique.</p> <p>Une réunion d'information pour les parents d'élèves des écoles primaires (maternelle et élémentaire) est prévue le 26/06/2019 à 19h30 à la salle communale.</p>
--	--	--

### **Arrêtés municipaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris les arrêtés municipaux suivants :

- Arrêté n°5/2019 : Démission régisseur de recettes M<sup>me</sup> Hélène Ducastel
- Arrêté n°6/2019 : Démission agent contractuel M<sup>me</sup> Hélène Ducastel

### **Délibérations**

#### **N° 2019-06-01 Annule & remplace le N° D2019-04-05**

#### **Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication (RODP télécom)**

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2019, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreaux contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **40.73 €**

- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **54.30 €**,
- pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol : **27.15 €**.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de la présente décision, chacun en ce qui le concerne.

### **N° D2019-06-02**

#### **Demande de subvention au titre de l'aide du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire précise au conseil-municipal que dans le cadre de l'action du Département au bénéfice des communes, la commune d'Amfreville-Les-Champs peut bénéficier de subventions correspondant à 25 % du montant prévisionnel hors taxes des dépenses d'investissement prévu au budget primitif 2019 pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'agenda Ad'AP suite au contrôle de conformité aux exigences d'accessibilité des ERP (salle communale & mairie) effectué par le bureau JPS Contrôle le 20/05/2019

<b>Travaux envisagés</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
<b>Travaux complémentaires Agenda Ad'AP contrôle conformité accessibilité ERP</b>	<b>2750,49 €</b>
- Entreprise L'Honorey	2750.49 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- accepte que le dossier de demande de subvention soit déposé auprès du Conseil Départemental et que des crédits soient engagés et crédités à la section d'Investissement au budget primitif 2019 ;
- sollicite de la part du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé dans le cadre de son action au bénéfice des communes pour les travaux envisagés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **N° D2019-06-03**

#### **Contrat de travail CCD Madame Valérie Eschenlauer**

##### **Emploi secrétaire de mairie**

Vu la candidature présentée par Madame Valérie Eschenlauer le 03/05/2019,  
Vu l'entretien d'embauche réalisé le 04/05/2019,  
Monsieur le Maire propose à Madame Valérie Eschenlauer un Contrat à Durée Déterminée à compter du 26/06/2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- accepte cette proposition.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat.

**N° D2019-06-04****Renouvellement du photocopieur**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de location du photocopieur de la société DESK est arrivé à son terme le 22 mai 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la nouvelle offre de l'entreprise DESK, avec un appareil SHARP MX 2614, pour un contrat de location de 5 ans d'un montant de

**242,107 € HT par trimestre**

- o Contrat d'entretien

Photocopie	Nbre	Coût unitaire	Montant
noir	1911	0,0070000	13,377 €
couleur	939	0,070000	65,730 €
<b>Total</b>			<b>79,107 €</b>

- o Location

<b>Location 5 ans</b>	<b>163,00 €</b>
-----------------------	-----------------

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et tout autre document relatif à la location du photocopieur.

<b><u>Informations diverses</u></b>
-------------------------------------

**- Lettre d'observation du 10 mai 2019 du Contrôle budgétaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle budgétaire de la Préfecture a relevé des différences sur le montant du capital restant dû (compte 1641) au 31/12/2018 après comparaison du compte de gestion avec le compte administratif 2018 et le budget 2019, après recherche, il s'avère qu'il y a eu confusion entre la date de versement des fonds et la date de la 1<sup>ère</sup> échéance des emprunts d'où un décalage dans les tableaux d'amortissement repris dans la comptabilité de la commune.

Seront modifiés les annexes du CCA 2018 & le BP 2019 concernant les emprunts de la commune ainsi que la note de synthèse du BP 2019.

Monsieur le Maire est chargé d'apporter toute correction nécessaire au CA 2018 et au BP 2019

**- Nouvel horaire ouverture de la mairie :**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 la permanence de la mairie sera assurée le mercredi de 17h00 à 19h30 et sur rendez-vous également.

### **- Suivi du projet éolien :**

La société VALECO a mis en place une procédure de concertation préalable en mairie d'Amfreville-Les-Champs.

Cette procédure se déroule du 11 au 26 juin 2019 pour permettre aux riverains de s'exprimer sur la base d'informations techniques récoltées tout au long des études préalables menées depuis décembre 2017.

Un dossier synthétique reprenant les principales caractéristiques techniques du projet ainsi qu'un registre permettant de consigner les observations et questions sont à disposition aux heures habituelles d'ouverture de la mairie à savoir :

Le lundi de 14h30 à 15h30

&

Le jeudi de 17h00 à 19h30.

Par ailleurs, pendant cette période les avis et les observations du public pourront également être postés sur le blog internet dédié au projet à l'adresse suivante :

[http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet\\_eolien\\_amfrevilleleschamps-\(76\)](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_amfrevilleleschamps-(76))

transmis par courrier électronique à la cheffe de projet Madame Marjorie Fournier :

[marjoriefournier@groupevaleco.com](mailto:marjoriefournier@groupevaleco.com)

A noter : une permanence d'accueil en salle communale 18, route de Berville à Amfreville-Les-Champs est prévue le mercredi 19 juin 2019 de 16h00 à 19h00.

### **DICRIM (Document d'Information communal sur les Risques Majeurs)**

Distribution en porte à porte du DICRIM

Monsieur le Maire remercie Catherine Benoits pour la distribution sur le hameau de Gueulleville ainsi que Natacha Beaufiles et Christian Dermont pour le hameau d'Yémanville.

Répartition de la distribution sur le bourg et le hameau de Bosc-Mare entre le maire et les adjoints.

Cette distribution devra être effectuée avant la fin juin 2019

### **Bruits de voisinage et brûlage des déchets**

Comme tous les ans une distribution en porte à porte de l'arrêté municipal du 17 juin 2015 a été effectuée.

Cet arrêté rappelle les règles de bon voisinage :

#### **Bruits de voisinage**

Horaires à respecter :

- **les jours ouvrables des 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h ;**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**
- 

#### **Brûlage des déchets**

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime.

Solutions :

- **Compostage,**
- **Paillage,**
- **Apports en déchèteries (Doudeville; Yerville).**

**Point sur les travaux**

Attestations ERP accès PMR salle communale et mairie (bureau JPS contrôle) :  
Travaux complémentaires à prévoir salle, cimetière et église  
cf. Délibération n° 2019-06-03

**Litige avec la société de Métallerie PROUIN de SAHURS**

Un constat a été établi par M<sup>e</sup> Lenormand de Doudeville et la protection juridique de la commune a été sollicitée.

**Devoir de mémoire, Mémoire de terroir cauchois**

Présentation du document en couleur sous forme de classeur réalisé par Emeric Gemey 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Doudeville et Yves Dauge.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 4 octobre 2019.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30 et ont signé le registre les membres présents.**

***Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal  
du 16 avril 2019***

<b><i>N°D2019-06-01</i></b>	<b><i>Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication (RODP télécom)</i></b>
<b><i>N°D2019-06-02</i></b>	<b><i>Demande de subvention au titre de l'aide du Conseil Départemental</i></b>
<b><i>N°D2019-06-03</i></b>	<b><i>Contrat de travail CCD Madame Valérie Eschenlauer Emploi secrétaire de mairie</i></b>
<b><i>N°D2019-06-04</i></b>	<b><i>Renouvellement du photocopieur</i></b>